



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015\_B722

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - "Chemin de la Colle" à Jouques - 7 logements PLUS et 5 PLAI - Famille et Provence

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

#### **Etaient Présents:**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux - BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aixen-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier - CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset -CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence - DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon - FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air - MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil - MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc - SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

## Excusé(e)s avec pouvoir:

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

#### Excusé(e)s:

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale Adjointe
Prospective Aménagement Emploi et Formation
Département Stratégies, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville
Direction Habitat
I.B.

04\_1\_19

### **BUREAU DU 17 DECEMBRE 2015**

Rapporteur: Jean-Claude FERAUD

Politique publique: Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire -

«Chemin de la Colle» à Jouques - 7 logements PLUS et 5 PLAI - Famille et

**Provence** 

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Famille et Provence sollicite l'octroi d'une subvention de **131 306 €** au titre du logement social, pour la construction de 12 logements sur la commune de Jouques.

## Exposé des motifs :

À l'occasion d'une mise en cohérence avec la RT 2012, applicable aux permis de construire déposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire (délibération n°2013\_A031 du 28 mars 2013) les modalités de soutien à la production de logements sociaux sous forme de forfaits selon le type de financement de l'opération et sa surface utile.

Famille et Provence sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'attribution de ses subventions au titre du logement social pour la construction d'un petit ensemble sur un terrain appartenant à la commune, mis à la disposition du bailleur social par le biais d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, situé chemin de la Colle à Jouques.

Cet ensemble sera divisé en 2 groupes : l'un en R+1 comprendra 7 logements collectifs et l'autre sera constitué de 5 villas, uniquement en rez-de-chaussée.

## La typologie des logements se décline comme suit :

	T2	Т3	T4	TOTAL
PLAI	1	3 (dont 2 ind.)	1	5
PLUS	2 (dont 1 ind.)	4 (dont 2 ind.)	1	7
TOTAL	3	7	2	12

Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2016 pour une livraison en octobre 2017.

Le prix de revient de cette opération s'élève à 1 788 313 €.

⇔ La subvention sollicitée au titre du forfait logement locatif social, en application de la délibération n° 2013\_A031 s'élève à **131 306 €** :

PLAI: 349,75 m<sup>2</sup> X 180 €/m<sup>2</sup> = 62 955 €

PLUS: 488,22 m<sup>2</sup> X 140 €/m<sup>2</sup>= 68 351 €

## Plan de financement prévisionnel :

TOTAL	1 788 313 €
Fonds propres	268 000 €
CPA	131 306 €
État PLAI	50 000 €
Prêts PLAI	558 871 €
Prêts PLUS	780 136 €

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Adresse	Nb de logts	Coût de l'opération	Type de subv	Montant
			Chemin de la Colle			Forfaits	
Jouques	FAMILLE ET	Chemin de la	13490 JOUQUES	7 coll.	1 788 313 €	PLUS/PLAI	131 306 €
	PROVENCE	Colle		5 ind.		RT 2012	
	Total subventions						131 306 €

### Visas:

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2013\_A031 du Conseil communautaire du 28 mars 2013 déclarant d'intérêt communautaire les principes d'intervention en faveur des opérations de construction de logements sociaux ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014\_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution de subventions aux maîtres d'ouvrage concourant à la production ou à la rénovation de logements locatifs sociaux, déclarée d'intérêt communautaire ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 3 décembre 2015 ;

# **Dispositif:**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ➤ ATTRIBUER une subvention d'un montant maximum de 131 306 € à Famille et Provence pour la construction de 12 logements sociaux à Jouques ;
- APPROUVER les termes de la convention définissant les modalités de versement de cette subvention ;
- AUTORISER Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération;
- > DIRE que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 de la Direction Habitat.



DIRECTION GENERALE ADJOINTE
PROSPECTIVE, AMENAGEMENT, EMPLOI ET FORMATION
Département Stratégies, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville
Direction Habitat

N°

## **CONVENTION**

entre

la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et FAMILLE ET PROVENCE

Opération «Chemin de la Colle» Située à Jouques

## CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «Chemin de la Colle» réalisée par Famille et Provence au titre des aides au logement locatif social.

#### **ENTRE**

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)
Représentée par le Vice-Président Délégué, Monsieur Jean-Claude FERAUD, agissant en exécution de la délibération du Bureau en date du 17 décembre 2015
d'une part,

ET

Famille et Provence, représentée par son Directeur Général, Monsieur Alain COURAZIER, agissant en exécution de la délibération du Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2015 d'autre part,

#### Préambule

Afin de faciliter la production de logements sociaux sur son territoire, la Communauté du Pays d'Aix a déclaré d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Construction neuve - Acquisition-amélioration : aide forfaitaire à la surface utile : délibération n° 2013\_A031 du Conseil communautaire du 28 mars 2013

### Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «Chemin de la Colle» réalisée par Famille et Provence pour la réalisation de 7 logements PLUS et 5 PLAI situés à Jouques.

## Article 2 – Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

Par délibération n°....... du Bureau du 17 décembre 2015, la Communauté du Pays d'Aix a attribué une aide d'un montant maximum de **131 306** € correspondant aux forfaits RT 2012.

### Article 3 - Modalités de versement

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- > un premier acompte de 30 % pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service) et production de la décision de financement délivrée par la DDTM 13,
- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Directeur Général. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération,
- ➢ le solde interviendra à la fin de l'opération, sur production de justificatifs d'exécution (déclaration d'achèvement des travaux), accompagnés du décompte définitif certifié par le Directeur Général (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).

Fait en deux exemplaires originaux à Aix-en-Provence, le

Pour Famille et Provence

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Le Directeur Général Alain COURAZIER Le Vice Président Délégué Jean-Claude FERAUD Conformément à la délibération n° 2015

du 17 décembre

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - "Chemin de la Colle" à Jouques - 7 logements PLUS et 5 PLAI - Famille et Provence

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix Maryse JOISSAINS MASINI

7 DEC. 2015